

Mars 2023.

Informers. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

LE 7 MARS, ON MET LA FRANCE À L'ARRÊT



Le gouvernement semble inquiet avant cette journée de grande mobilisation.

En effet, le gouvernement par la voix de son porte-parole a expliqué que «mettre le pays à l'arrêt» c'était «prendre le risque d'une catastrophe écologique, agricole voire humaine», et que c'était également «mettre en danger la santé de nos enfants» et «rater le train du futur».

Un peu excessif toutes ces accusations non ?

Rappel : le 7 mars, RDV pour les nantais à 9H à la cité Cambronne pour un départ collectif vers la manifestation (en passant Quai de Versailles à 10H).

Tous les appels à manifester sont en ligne sur notre site.

GUIDE FO DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Comme chaque année, FO DGFIP met à votre disposition, un guide l'entretien professionnel ([voir sur notre site](#)).



Coté recours, le recours hiérarchique préalable est maintenu mais il n'y a plus de CAP locale. Ce sera maintenant uniquement une CAP nationale.

FO vous invite à ne surtout pas vous censurer ! Tout est mis en œuvre pour que les agents hésitent à contester leur évaluation ; pourtant il faut garder à l'esprit qu'elle garde toute son importance pour les promotions (demande d'accès à la liste d'aptitude et tableau d'avancement).

D'autant plus, vu le peu de places qu'offre la DGFIP désormais !

Des questions ? nous sommes à votre disposition pour y

répondre.

Important : nous avons interrogé la DRFiP44 sur un bruit entêtant : il semblerait que la consigne ait été donnée de baisser les emplacements des croix dans le tableau synoptique. Notre question posée le 2 mars demeure sans réponse à ce stade. C'est pourtant facile d'affirmer ou d'infirmier cette préconisation non ?

L'INTERSYNDICALE DGFIP SUSPEND SA PARTICIPATION AU DIALOGUE SOCIAL

L'Intersyndicale de la de la DGFIP (Solidaires, CGT, FO et CFDT/CFTC) a saisi par écrit, la direction générale le 28 février, pour lui faire part de la suspension "de sa participation aux instances de dialogue social à compter du 6 mars et ce du fait du mouvement social unitaire d'ampleur contre le projet de réforme des retraites se déroule actuellement".

[Ces] organisations syndicales représentatives de la DGFIP sont pleinement inscrites dans ce mouvement contre une réforme régressive, injuste, injustifiée et injustifiable (...) et appellent, dans la continuité des actions déjà engagées, les [agents de la DGFIP] à se mobiliser dès le 7 mars 2023.

A ce titre, elles ne seront pas présentes à la convocation du 6 mars pour le 1^{er} CSAR¹ de la mandature

L'intersyndicale a par ailleurs ajouté que "alors que le recrutement de fonctionnaires apparaît plus que jamais nécessaire, ce d'autant plus pour assurer le financement des retraites, nous vous demandons par ailleurs de procéder à l'appel intégral des listes complémentaires pour l'ensemble des concours.

MYSTÉRIEUSES ORIENTATIONS (PACD)

Faute de note de service relative aux orientations des Plans d'Actions Cadastraux Départementaux (PACD), les directions reconduisent les orientations du plan précédent.

Or lors du GT du 20 Janvier dernier, en réponse à l'interpellation de FO DGFIP, le chef de service de la gestion fiscale avait pourtant annoncé que les levés emblématiques ne constitueraient plus une priorité dans le prochain plan.

FO DGFIP a donc saisi le bureau GF3-A pour que les agents des services fonciers administratifs et les géomètres disposent de tous les éléments nécessaires au bon exercice de leurs missions et que les orientations pour 2023 soient envoyées aux services concernés. Au 28 Février, il est temps !

1 CSAR : Comité Social d'Administration du Réseau, niveau DGFIP donc et qui remplace le CTR (Comité Technique de Réseau).